

## Troarn

DF 10/12/2012

# Vœux de Bures-sur-Dives : travaux, projets et soucis pour l'école

Vendredi soir, Thierry Cébrian, maire et les membres du conseil, ont souhaité une bonne année aux Burois. « Je salue tous les bénévoles qui œuvrent pour que notre commune Troarn-Bures reste dynamique et attrayante. »

Après un résumé des travaux réalisés en 2011 (voirie, entretien des bâtiments, construction de la station d'épuration), il reste à faire le jardin du souvenir au cimetière et l'aménagement du terrain en espace vert le long de la RD 95. La peinture extérieure de la classe préfa est à réaliser comme le remplacement de la porte issue de secours dans les sanitaires d'une classe.

« Notre école a été sauvée lors de la dernière rentrée. Il aura fallu la fermeture d'une classe pour empêcher sa disparition, mais pour combien de temps ? Les classes de CE2, CM1 et CM2 sont allées à Troarn. L'effectif est en baisse. Avec les logements Parthélios, deux enfants sur quatre ont été scolarisés à Bures. Trois enfants prévus dans les effectifs de la rentrée n'étaient pas là en septembre. En cours



d'année, deux enfants sont arrivés dans l'école. A la rentrée, cinq enfants doivent partir et quatre sont susceptibles d'intégrer les rangs de l'école. »

Pour les projets 2012, il y a la remise en état des trottoirs et de la voie roullante rue des Perelles, la création d'un trottoir en bicouche rue Edmond-Foucher après le square de la Guerche, l'entretien du bicouche existant chemin du long Bois. Un filet va être posé

## Autoroute : les nuisances sonores préoccupent

Dominique Lefrançois, maire de Troarn et Thierry Cébrian, maire délégué de Bures-sur-Dives, ont rappelé lors de leurs vœux un sujet qui préoccupe un grand nombre de Troarnais et de Burois : les nuisances sonores de l'autoroute A13.

« Deux associations locales (Snad à Bures et A13-0Db à Troarn) nous ont fort légitimement sensibilisés à ce problème. » Cela a conduit à organiser plusieurs réunions publiques, des rendez-vous avec la SAPN (société d'autoroute) et les maires concernés... « Force est de constater que le bruit engendré par le trafic autoroutier grandissant est de plus en plus présent sur notre territoire entraînant de fait des répercussions sur le confort de vie et sur la santé des Troarnais et Burois. Ce ressenti est d'autant plus prégnant, que Bures est l'une des communes les plus proches de l'autoroute sur toute sa trajectoire. » Le conseil a décidé de solliciter, officiellement et conjointement, le préfet et la SAPN, société concessionnaire, afin d'obtenir les aménagements suivants.

La mise en place, avant 2015, du



Thierry Cébrian, maire délégué de Bures-sur-Dives.

mur antibruit prévu à Bures-sur-Dives et ce, sans condition de passage à 2x3 voies de l'autoroute. L'augmentation du linéaire de ce dernier (initialement prévu à 830 mètres) dans la mesure où ce chiffre est manifestement insuffisant et ne permettrait pas d'obtenir des résultats satisfaisants. La pose d'un revêtement antibruit sur l'intégralité de la traversée des communes de Troarn et Bures-sur-Dives. L'étude et la réalisation d'aménagements de type merlons de terre,

sur l'église au niveau des ouvertures du clocher. Un code de couleurs va être mis sur les bouches incendies, ce code est spécifique aux sapeurs-pompiers. Certaines bouches incendie vont être déplacées pour qu'elles aient un débit réglementaire. La création d'une réserve incendie permettra de classer une grande majorité de notre commune dans les normes en vigueur.

écrans arborés, dans la traversée de Troarn entre l'échangeur et le pont sur la RD37. Une réduction, sur la traversée des communes de Troarn et Bures-sur-Dives, de la vitesse de tous les véhicules. Cette réduction ne nécessitant pas d'investissements particuliers, a également le mérite de pouvoir être rapidement instaurée.

## Nouvelle campagne de mesures acoustiques

Une nouvelle campagne de mesures acoustiques réalisée par un organisme agréé et indépendant visant à obtenir des données récentes. La prise en compte des conséquences des nuisances autoroutières sur la santé publique, qui s'avère d'ores et déjà avérée pour les habitants au plus près de l'autoroute. Une prise en compte de la dépréciation financière qui touche désormais les biens immobiliers situés dans le périmètre des nuisances autoroutières.

L'instauration d'une véritable information et d'une réelle concertation entre les personnes concernées, publiques ou privées.